

<https://ricochets.cc/St-Peray-rassemblement-contre-le-risque-de-reprise-des-travaux-de-destruction-de-La-Plaine-8114.html>



St-Péray : rassemblement contre le risque de reprise des travaux de destruction de La Plaine ! (mise à jour 16 janvier)



- Les Articles -

Publication date: mercredi 15 janvier 2025

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

On savait déjà que la CCRC, Jacques Dubay, la préfecture de l'Ardèche et leurs amis aux abois se moquaient des procédures légales concernant les autorisations de leur projet pourri de bétonisation de La Plaine à Saint-Péray, voici qu'à présent ils semblent vouloir ignorer et piétiner une décision de justice.

- ▶ **Alors rdv nombreux. ses de 9h à 12h à Guilherand-Granges devant [les locaux de la CCRC](#)** (Communauté de communes Rhône Crussol) au 1278 Rue Henri Dunant.
De toute façon, que ce projet soit légal ou pas, qu'il piétine la loi ou pas, il ne se fera pas.
- ▶ Mâj 16 janvier : au dernier moment, la préfecture se donne deux mois supplémentaires....
- ▶ Voici les infos trouvées sur <https://t.me/s/LutteDeviationStperay> :

MISE À JOUR LE 16 JANVIER : u UN ARRÊTÉ PUBLIÉ AU DERNIER MOMENT ! v

Alors que, hier soir encore, le nouveau maire de Saint Peray déclarait pendant ses voeux que la CCRC ferait « tout ce que la préfecture demandera », nouvelles études environnementales comprises, et qu'ils attendaient également une réponse de sa part aujourd'hui, ce retard nous laissait perplexes...

Le délai de décision de deux mois prenait effectivement fin ce soir. Alors que les documents demandés par le tribunal « nécessairement incomplets » ont déjà été transmis à la préfecture, on se dirigeait « vraisemblablement » vers une nouvelle période de suspension des travaux.

O BINGO ! Dans un communiqué de presse publié ce soir et immédiatement repris dans les médias locaux, la préfecture annonce suspendre les travaux pour une nouvelle période de deux mois, afin d'examiner les éléments rassemblés à l'arrache cet hiver par la CCRC.

Une décision encore plus raisonnable aurait été d'obliger la CCRC à faire de nouvelles études, sérieuses et sur des périodes cohérentes : une étude 4 saisons... Las, le Nichoir et toutes les autres parcelles agricoles et naturelles menacées obtiennent un petit répit.

La mobilisation de demain matin devant la CCRC est toujours pertinente : nous devons faire entendre notre voix devant les responsables des destructions du mois d'octobre afin que de véritables études soient réalisées, et nous restons vigilant.es afin qu'aucun travaux ne reprenne d'ici là.

ò LE TEMPS EST PRESQUE ÉCOULÉ p

Ce jeudi 16 janvier, c'est le dernier jour de la suspension des travaux... et après ? /

Malgré une réunion d'élu.es de la région avec la préfète ce matin, aucune garantie n'a été obtenue... 3

On se mobilise donc ce jeudi matin 16 janvier à partir de 9h devant les locaux de la CCRC ! Plusieurs élu.es nationaux sont attendu.es, et on aura des boissons chaudes et des viennoiseries

À jeudi, on lâche rien, c'est maintenant ou jamais !



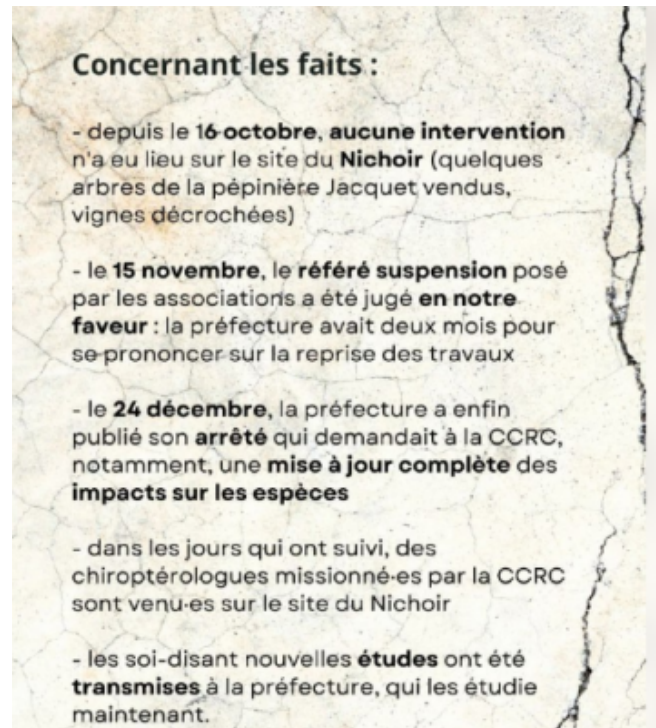
Rassemblement contre le risque de reprise des travaux de destruction de La Plaine ! rdv
Guilherand-Granges 16 janvier 2025



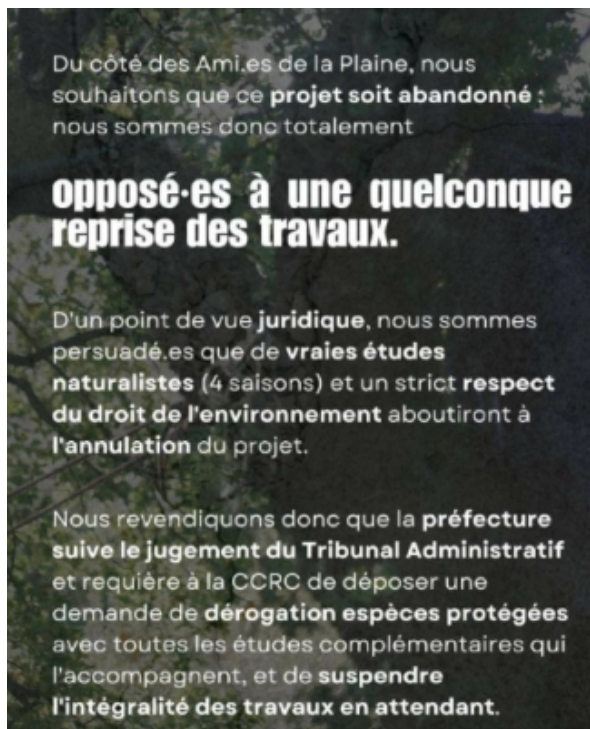
Rassemblement contre le risque de reprise des travaux de destruction de La Plaine ! rdv
Guilherand-Granges 16 janvier 2025



Rassemblement contre le risque de reprise des travaux de destruction de La Plaine ! rdv
Guilherand-Granges 16 janvier 2025



Rassemblement contre le risque de reprise des travaux de destruction de La Plaine ! rdv
Guilherand-Granges 16 janvier 2025



Rassemblement contre le risque de reprise des travaux de destruction de La Plaine ! rdv
Guilherand-Granges 16 janvier 2025



Rassemblement contre le risque de reprise des travaux de destruction de La Plaine ! rdv
Guilherand-Granges 16 janvier 2025

- Message complémentaire d'Alterre :
*Celles et ceux qui ne sont pas disponibles en semaine, pas d'inquiétude, nous avons pensé à vous !
Nous vous invitons également à venir **partager un moment convivial et militant autour d'une délicieuse QGalette des RoisQ ce week-end, parce que la lutte est aussi une fête !**
I RDV ce samedi 18 janvier à 15h devant la gare de Saint-Péray H*

Au plaisir de vous retrouver lors de ces 2 RDV !

- [L'association Alterre a publié un dossier de presse](#) qui résume toute l'histoire ainsi que les derniers

développements, extrait :

Reprise des travaux en janvier 2025 ?

Le Président de la CCRC a annoncé le 3 décembre, lors d'une réunion publique, la reprise des travaux en janvier 2025 au motif qu'il faut "terminer ce projet".

Se précise la date du 16 janvier, suite à la parution, le 24 décembre, d'un arrêté préfectoral daté du 16 décembre5. Dans cet arrêté, la préfecture de l'Ardèche enjoint la CCRC de fournir des éléments d'analyse d'impacts sur les espèces protégées... pour le 30 décembre 2024. Ce délai très court invalide de fait la conduite d'une étude sérieuse sur les espèces protégées, pourtant attendue suite à la décision du Tribunal Administratif de Lyon du 15 novembre 2024.

En effet, le projet de déviation n'a pas été l'objet d'une "étude 4 saisons", comme cela doit normalement être le cas pour ce type de projet. Dans son rapport de juin 2024

(avis sur la DUP du projet de Déviation), la LPO AuRA déclarait ainsi : "la présente étude d'impact est une des plus incomplète et par conséquent une des plus mauvaises qu'ils nous ait été donnée de consulter. Sa très faible qualité rend toute analyse et toute exploitation des résultats impossibles et nous laisse dire que les impacts n'ont pas été correctement identifiés". Le rapport souligne "le caractère obsolète des inventaires" ; le fait que "les bases de données naturalistes locales n'ont pas été sollicitées" et surtout "le manque d'effort dans les prospections". Les passages 4 saisons de prospection de la faune sont désormais systématiquement demandés par les services instructeurs de l'État ; or cela n'a pas été le cas ici.

Cet arrêté de la préfecture induit vraisemblablement la conduite d'une seule étude hivernale, dans l'objectif de démontrer qu'il n'y a pas de risques suffisamment caractérisés, afin d'éviter à la CCRC d'avoir à demander une Dérogation Espèce Protégée (DEP).

Si la CCRC croit qu'elle peut à nouveau sortir ses pelleteuses et venir ravager la nature, elle se heurtera à une opposition encore plus déterminée

Le passage en force est toujours à l'ordre du jour et le vieux monde s'arroge tout l'espace de parole, dans un profond déni de la démocratie et de la crise écologique.

Mais si la CCRC croit qu'elle peut à nouveau sortir ses pelleteuses et venir ravager la nature, elle se heurtera à une opposition encore plus déterminée.

► Voir aussi nos articles précédents sur <https://ricochets.cc/ Groupe-ecolo .html>